

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR LA PLATEFORME

[HTTPS://SHOP.MURRPLASTIK.COM](https://shop.murrplastik.com) 11/2024

A. Champ d'application

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après "CGV") ont vocation à s'appliquer aux ventes de tous produits présentés sur le site internet du Vendeur dont l'adresse est la suivante : <https://shop.murrplastik.com/>
2. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Toute modification des CGV s'applique exclusivement à toutes les nouvelles commandes passées après la publication de la modification sur le site web. Les Acheteurs doivent vérifier les CGV publiées sur le site web avant de cliquer sur le bouton « Accepter les CGV », car elles peuvent avoir été modifiées depuis leur dernière visite du site.
3. Les CGV peuvent être imprimées, téléchargées et/ou stockées par les Acheteurs.
4. Toute erreur ou toute omission dans les documents de vente, les devis, les listes de prix, les acceptations d'offres, les factures ou tout autre document d'information émis par le Vendeur peut être corrigée sans que la responsabilité du Vendeur ne soit engagée.
5. Toutes autres conditions générales sont contestées et inapplicables.
6. Le Vendeur fournit exclusivement des professionnels de droit public ou privé, à l'exception de tout consommateur.

B. Conclusion du contrat

1. L'Acheteur peut sélectionner des produits proposés par le Vendeur et les rassembler dans un « panier » en cliquant sur le bouton « Ajouter au panier ». En cliquant sur le bouton « Commander avec obligation d'achat », l'Acheteur fait une offre d'achat ferme des produits figurant dans le panier. Avant de passer commande, l'Acheteur peut modifier et consulter les données à tout moment. Toutefois, la demande ne peut être soumise et transmise que si l'Acheteur a accepté les présentes conditions générales en cliquant sur le bouton « Accepter les CGV », lesquelles seront alors incluses dans sa demande.
2. Le Vendeur envoie ensuite à l'Acheteur un accusé de réception automatique par courrier électronique, dans lequel la commande de l'Acheteur est à nouveau répertoriée. L'Acheteur peut l'imprimer à l'aide de la fonction « Imprimer ». L'accusé de réception automatique atteste simplement que la commande de l'Acheteur a été reçue par le Vendeur et ne constitue pas une acceptation de la demande. Le contrat n'est conclu que par la transmission de l'acceptation par le Vendeur, qui est envoyée dans un e-mail séparé (confirmation de commande). Dans cet e-mail ou dans un e-mail séparé, mais au plus tard à la livraison des marchandises, le texte du contrat (composé de la commande, des CGV et de la confirmation de commande) sera envoyé par le Vendeur à l'Acheteur sur un support durable (e-mail ou impression papier) (confirmation du contrat). Le texte du contrat est conservé dans le respect de la protection des données.



C. Prix des marchandises

1. Tous les prix indiqués sur le site Internet du Vendeur s'entendent hors TVA applicable et hors frais d'expédition et d'emballage. Pour les marchandises commandées dans la boutique en ligne, ce sont les prix applicables au jour de la commande qui s'appliquent. Ils sont explicitement indiqués au cours du processus de passation de commande. L'Acheteur sera également informé du montant des frais d'expédition au cours du processus de commande. Les prix indiqués sur le site web ne sont valables que pour l'achat dans la boutique en ligne.
2. Le Vendeur se réserve le droit, par notification à l'Acheteur à tout moment avant la livraison, d'augmenter le prix des marchandises pour refléter une augmentation des coûts pour le Vendeur qui est due à tout facteur externe échappant au contrôle du Vendeur (tel que la fluctuation des taux de change, la réglementation des devises, modification des droits de douane, l'augmentation significative des coûts des matériaux ou d'autres coûts de fabrication) ou tout changement dans les dates de livraison.
3. Sauf indication contraire dans le devis ou dans la liste de prix du Vendeur, et sauf accord écrit contraire entre l'Acheteur et le Vendeur, tous les prix sont donnés par le Vendeur sur une base départ usine. Lorsque le Vendeur accepte de livrer les marchandises autrement que dans ses locaux, l'Acheteur est tenu de payer les frais de transport, d'emballage et d'assurance.
4. La valeur minimale de la commande est de 100,00 EUR net. Si la valeur de la commande est inférieure à ce montant, le Vendeur facturera un supplément de 50,00 EUR augmenté de la TVA au taux applicable.
5. Le montant des frais d'expédition est indiqué sur le site web.

D. Conditions de paiement

1. L'Acheteur peut payer sur facture. Si le Vendeur l'a prévu, le paiement par carte de crédit ou par PayPal est également accepté.
2. L'Acheteur peut à tout moment modifier le mode de paiement enregistré dans son compte utilisateur.
3. Le Vendeur se réserve le droit d'exclure certains modes de paiement dans des cas particuliers.
4. Le paiement du prix d'achat est exigible dès la conclusion du contrat. Les dispositions relatives au retard de paiement résultent de la loi.
5. L'Acheteur est en droit de prouver que son retard de paiement n'a causé aucun dommage ou qu'un dommage insignifiant.
6. En cas de paiement par « PayPal », les « Conditions d'utilisation de PayPal » de PayPal (Europe) SARL & Cie, S.C.A. s'appliquent. Les conditions d'utilisation applicables, que l'Acheteur accepte en tant qu'utilisateur de PayPal en relation avec PayPal (Europe) SARL & Cie, S.C.A., sont disponibles à l'adresse www.paypal.com. Le compte PayPal de l'Acheteur se sera débité qu'au moment où le Vendeur aura expédié les marchandises.
7. Lorsque l'Acheteur paie par carte de crédit, le montant est réservé sur la carte de crédit au moment où est passé la commande (ce que l'on appelle l'autorisation). Le montant ne sera effectivement



débité qu'au moment du départ pour expédition des marchandises par le Vendeur.

E. Livraison, délai de livraison et disponibilité des marchandises

1. Les produits vendus par l'intermédiaire de ce site Web ne peuvent être expédiés qu'aux États membres de l'UE, au Royaume-Uni et aux États membres de l'AELE. Les commandes à expédier dans des pays autres que ceux mentionnés ne seront pas acceptées.
2. La livraison des marchandises s'effectue par l'enlèvement des marchandises par l'Acheteur dans les locaux du Vendeur à tout moment après que le Vendeur a notifié à l'Acheteur que les marchandises sont prêtes à être enlevées ou, si un autre lieu de livraison est convenu avec le Vendeur, par la mise à disposition des marchandises audit lieu.
3. Le risque de perte ou de détérioration des marchandises commandées est transféré à l'Acheteur au lieu de livraison convenu.
4. Les délais de livraison indiqués sont calculés à compter de la confirmation de commande émise par le Vendeur et du paiement préalable du prix d'achat prévu (sauf en cas de paiement sur facture). Si aucun délai de livraison ou délai dérogatoire n'est indiqué pour la marchandise concernée dans la boutique en ligne, le délai sera de 60 jours.
5. Le Vendeur peut procéder à une exécution partielle dans la mesure où cela est raisonnable pour l'Acheteur. Si l'Acheteur ne souhaite en aucun cas une exécution partielle, il doit le notifier par écrit (par exemple par lettre ou par courrier électronique) immédiatement après avoir été informé du retard de livraison.
6. Si aucun exemplaire/type du produit sélectionné par l'Acheteur n'est disponible au moment de la commande, le Vendeur en informe immédiatement l'Acheteur dans la confirmation de la commande. Si le produit n'est pas disponible de manière permanente, le Vendeur n'émettra aucune déclaration d'acceptation et n'enverra aucune confirmation de commande. Dans ce cas, aucun contrat ne sera conclu.
7. Si le Vendeur n'est pas en mesure de livrer les marchandises commandées sans faute de sa part soit que le fournisseur en amont n'ait pas rempli ses obligations contractuelles, soit que les marchandises commandées ne soient pas disponibles pendant une période d'au moins un mois pour cause de force majeure, le contrat d'achat pourra être résilié par le Vendeur. Le Vendeur informera immédiatement l'Acheteur des difficultés de livraison correspondantes. En cas de résiliation conformément à la présente clause, le Vendeur remboursera immédiatement à l'Acheteur tous les paiements déjà réalisés.
8. Si le produit commandé par l'Acheteur n'est que temporairement indisponible, le Vendeur en informe immédiatement l'Acheteur dans la confirmation de la commande.



F. Contrôle à l'export

1. La validité et l'exécution de tout contrat sont conditionnées à l'inexistence de toute restriction l'affectant imposée par des réglementations nationales ou internationales, en particulier des réglementations sur le contrôle des exportations et des embargos ou toute autre restriction. Les partenaires contractuels s'engagent à fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires pour vérifier la légalité de l'expédition. Les retards occasionnés par les contrôles à l'exportation ou les procédures d'octroi de licences rendent caducs les délais de livraison et les échéances fixés. Si les licences requises pour certains produits ne peuvent être obtenues dans un délai de 6 mois à compter de la date de livraison ou si l'Acheteur ne fournit pas au Vendeur les documents ou informations nécessaires à cet effet après avoir fixé un délai raisonnable, le Vendeur pourra résilier le contrat s'agissant des marchandises concernées. Toute demande de dommages-intérêts afférente est exclue. En cas d'exportation ou d'expédition des marchandises par l'Acheteur, celui-ci s'engage à respecter toutes les réglementations allemandes et européennes ainsi que toutes les autres réglementations nationales ou internationales applicables en matière de contrôle des exportations, d'embargos et d'autres sanctions. Les dispositions susmentionnées ne portent pas atteinte au droit de résilier le contrat pour d'autres causes que celles décrites ci-dessus.
2. En particulier, l'Acheteur est tenu de fournir immédiatement toutes les informations requises pour l'exportation, l'importation ou l'expédition intracommunautaire (par exemple, l'utilisateur final, la destination finale et l'utilisation prévue), les documents, les approbations et les certificats qui peuvent être nécessaires à l'exécution des obligations de Murrplastik Systemtechnik GmbH.
3. L'Acheteur ne peut pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, des biens fournis dans le cadre du présent contrat ou en relation avec celui-ci et entrant dans le champ d'application des dispositions énoncées dans le règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil à destination de la Fédération de Russie ou en vue d'une utilisation dans ce pays. L'Acheteur met tout en œuvre pour s'assurer que cet objectif n'est pas mis en échec par des tiers situés plus en aval dans la chaîne d'approvisionnement, y compris d'éventuels revendeurs.

L'Acheteur établira et maintiendra un mécanisme de surveillance raisonnable pour détecter les comportements de tiers dans la suite de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui iraient à l'encontre de cette finalité.

Toute violation des sections précédentes du présent paragraphe constitue une violation substantielle d'un élément essentiel du présent contrat et autorise le Vendeur à résilier le contrat.

L'Acheteur est tenu d'informer le Vendeur immédiatement de tout problème lié à l'application du présent paragraphe, y compris de toute activité de tiers susceptible d'aller à l'encontre de l'objectif défini dans la première section du présent paragraphe. À la demande du Vendeur, l'Acheteur doit fournir des informations concernant le respect des obligations énoncées dans le présent paragraphe dans les deux semaines suivant sa demande.

L'Acheteur s'engage à indemniser le Vendeur et le tenir indemne de tout recours de tiers en cas de violation des dispositions susmentionnées.



G. Transfert des risques

Le risque de dommage ou de perte des marchandises est transféré à l'Acheteur comme suit :

- dans le cas de marchandises à livrer ailleurs que dans les locaux du Vendeur, au moment de la livraison ou, si l'Acheteur omet à tort de prendre livraison des marchandises, au moment où le Vendeur a notifié la livraison des marchandises ;
- dans le cas de marchandises à livrer dans les locaux du Vendeur (« départ usine »), au moment où le Vendeur notifie à l'Acheteur que les marchandises sont disponibles pour enlèvement.

H. Compensation et droit de rétention

1. L'Acheteur n'a de droit à compensation que s'il a des contre-crances tirées du même contrat d'achat, soit que la force exécutoire leur ait été conférée par voie judiciaire en dernier ressort, soit qu'elles aient été reconnues par le Vendeur ou non contestées.
2. Tout droit de rétention ne peut être exercé par l'Acheteur que s'il est fondé sur le même contrat d'achat.

I. Réclamations

Les défauts/vices apparents doivent faire dénoncés de façon détaillée et par écrit dans les 10 jours suivant la réception des marchandises.

J. Garantie légale de droit allemand

1. La garantie légale prévue par la loi allemande est applicable.
2. La période de garantie est de 12 mois. Si la loi prévoit des délais plus longs, ces délais s'appliqueront. L'accord du Vendeur doit être obtenu avant tout retour de la marchandise.
3. Le Vendeur ne garantit pas l'adéquation des marchandises à un usage spécial et/ou une utilisation commerciale courante, sauf à ce que le Vendeur ait accepté par écrit pareille responsabilité.
4. Cette garantie ne s'applique pas en cas de défauts ou de dommages aux produits causés par une installation ou un entretien inadéquat, une mauvaise utilisation, une faute de négligence ou à toute autre cause.
5. Toute garantie accordée à titre complémentaire n'affecte pas les droits de l'Acheteur tirés de la garantie légale.

K. Responsabilité

1. La responsabilité du Vendeur est exclue en cas de demandes indemnitaires de l'Acheteur sauf en cas de dommages corporels, atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles (obligations cardinales) ou en cas de dommages causés par une faute intentionnelle ou faute lourde équipollente au dol commise par le Vendeur, ses représentants



légaux ou de ses préposés. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est nécessaire pour pérenniser l'objet du contrat.

2. En cas de manquement à des obligations contractuelles essentielles, la responsabilité du Vendeur est limitée à la réparation des dommages prévisibles typiques pour ce type de contrat, et n'est engagée qu'en cas de faute de négligence, sauf à ce que les dommages subis soient de nature corporelle ou consiste en une atteinte à la vie.
3. Les limitations de responsabilité visées aux articles 1 et 2 s'appliquent également aux représentants légaux et aux préposés du Vendeur si des prétentions sont formulées directement à leur rencontre.
4. Les limitations de responsabilité visées aux articles 1 et 2 ne s'appliquent pas si le Vendeur a dissimulé frauduleusement le défaut ou s'il s'est porté garant de la qualité attendue de la marchandise. Il en va de même si le Vendeur et l'Acheteur ont convenu de la qualité attendue de la marchandise. Les dispositions relatives à la responsabilité en cas de produit défectueux de droit allemand (ProdHaftG) s'applique à condition d'en remplir les conditions de droit. L'Acheteur garantit le Vendeur contre toute action fondée sur ce régime de responsabilité (responsabilité du fait des produits défectueux) qu'un tiers pourrait tenter contre le Vendeur qui excéderait ce que le droit allemand prévoit au titre des dispositions relatives à la responsabilité en cas de produit défectueux de droit allemand (ProdHaftG).
5. Aucune garantie de disponibilité et d'accès continu, fluide et correct des données par Internet ne peut être souscrite par le Vendeur en l'état actuel de la technique. Le Vendeur n'est donc pas responsable de la disponibilité constante et ininterrompue de la boutique en ligne.

L. Documents contractuels, propriété intellectuelle

Le Vendeur se réserve la pleine propriété matérielle et intellectuelle de tous les documents contractuels tels que les projets, les dessins, les calculs et les devis. Ils ne peuvent être reproduits ou mis à la disposition de tiers sans notre accord. Le Vendeur se réserve tous les droits sur les brevets, les modèles d'utilité, etc., y compris ceux qui n'ont pas encore été enregistrés. Les produits ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord écrit du Vendeur.

M. Protection des données

1. Les données personnelles (par exemple, titre, nom, adresse, adresse électronique) sont collectées, traitées et stockées par le Vendeur exclusivement en conformité avec les lois applicables, en particulier la Bundesdatenschutzgesetz (BDSG) et la Datenschutz-Grundverordnung (DS-GVO) et la Telemediengesetz (TMG).
2. Le Vendeur fournit des informations complémentaires sur la protection des données ainsi que sur le type, l'étendue et l'objectif de la collecte et de l'utilisation des données personnelles effectuées par nos soins dans le cadre de la déclaration sur la protection des données sur son site web.
<https://www.murrplastik.com/fr/protection-des-donnees/>



N. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les contrats de ventes de marchandises via le site web du Vendeur sont régis et interprétés conformément au droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, et chaque partie accepte de soumettre leur litige à la compétence des tribunaux du domicile du Vendeur.

Note d'information sur la loi sur les batteries (BattG)



Étant donné que nous vendons des piles et des batteries rechargeables ou des appareils contenant des piles et des batteries rechargeables, nous sommes tenus par la loi sur les piles et les batteries (BattG) de vous informer de ce qui suit : Les piles et les batteries ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères, mais vous êtes légalement tenu de rapporter les piles et les batteries usagées. Les piles usagées peuvent contenir des substances nocives qui peuvent affecter l'environnement ou votre santé si elles ne sont pas stockées ou éliminées correctement. Cependant, les piles contiennent également des matières premières importantes telles que le fer, le zinc et le manganèse ou le nickel, lesquelles sont recyclées. Vous pouvez soit nous renvoyer les piles après usage, soit les rapporter gratuitement à proximité (par exemple dans les magasins ou les points de collecte municipaux). La poubelle barrée signifie que vous ne devez pas jeter les piles et les batteries rechargeables dans les ordures ménagères.

Note d'information sur la loi sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (ElektroG/ Décrets 2005-829 ; 2005-1472 et ordonnances d'application ultérieures)



Conformément aux dispositions du Elektro- und Elektronikaltgeräte-Gesetz (ElektroG), nous sommes tenus de reprendre les déchets d'équipements électriques et électroniques que nous avons fournis et de veiller à ce qu'ils soient réutilisés ou éliminés, et d'attirer votre attention sur les points suivants.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ne doivent pas être jetés dans le bac à ordures ménagères. C'est pourquoi ils sont marqués du symbole d'une poubelle barrée sur une barre noire. Si l'appareil n'est plus utilisable, chaque utilisateur final est tenu de l'éliminer séparément des déchets ménagers, par exemple dans un point de collecte ou déchetterie de sa municipalité ou de son district. Cela permet de garantir que les appareils usagés sont recyclés correctement et d'éviter les effets négatifs sur l'environnement.



Le symbole suivant apposé sur les appareils électriques et/ou leur emballage indique que cet appareil ne peut être jeté que séparément des autres types de déchets et non dans les ordures ménagères (poubelle grise ou jaune, déchets de papier, poubelle bio ou conteneur à verre).

Note d'information sur la Loi sur les emballages (VerpackG/ Décrets 96-1008 ; 98-638 et ordonnances d'application ultérieures)

Les matériaux de remplissage contenant des substances dangereuses ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. En tant qu'Acheteur, vous avez la possibilité de nous renvoyer les articles usagés correspondants ou de les faire éliminer gratuitement dans votre déchetterie locale. Les matériaux de remplissage dangereux comprennent, par exemple, diverses huiles, des carburants liquides, des mélanges toxiques et des mousses de construction contenant du MDI.

Si l'acheteur est établi en France, il est rappelé que la revente sur le marché français des biens achetés nécessite le respect des consignes de tri, conformément à la législation TRIMAN et aux articles L. 541-9-3, L. 541-9-4, L. 541-10, L. 541-10-1 du Code de l'environnement.

